

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20745**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Histoire, sp.Valorisation du patrimoine et développement local

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Maine - Le Mans	Président de l'université du Maine, Recteur, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342p Gestion et mise en valeur des sites, des monuments historiques, des musées, 342r Développement et protection du patrimoine culturel (contrôle, prévention, entretien)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

1. Recenser le patrimoine et définir un projet muséographique ou un projet de manifestation culturelle (exposition, festival, spectacle...) et concevoir les actions de présentation et de valorisation du patrimoine immobilier, muséographique ou immatériel
2. Élaborer ou participer à l'élaboration du projet de développement local (aménagement de circuits de visite ou d'infrastructures de loisirs, mise en valeur de sites, ...) afin d'augmenter l'attractivité du territoire et les flux touristiques et apporter un appui aux partenaires institutionnels
Conseiller les acteurs locaux, des chercheurs, élus, institutionnels, enseignants, ... sur des éléments du patrimoine et participer à la définition de la stratégie de développement d'un territoire
3. Concevoir le plan d'action du projet de développement et le mettre en place par la communication interne et externe, la coordination du réseau de partenaires
4. Savoir communiquer et échanger des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles
Constituer un dossier de demande de financement pour un projet et le présenter aux élus et aux bailleurs de fonds
Coordonner l'activité d'une équipe ; être apte à diriger une structure
 - Participer à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire à partir de l'étude du patrimoine existant, matériel (bâtiments) et immatériel (danses, chants..), et de la volonté de sa mise en valeur (compétence évaluée par le projet tuteuré)
 - Animer et mobiliser les collectivités territoriales dans ce processus de développement localEtre capable de s'intégrer dans une équipe professionnelle (compétence évaluée par le stage professionnel)
 - Superviser ou réaliser les investigations, les observations et la collecte d'informations nécessaires à la réalisation du projet culturel
 - Rédiger les rapports, publications et assurer une veille scientifique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Fonction publique- Emplois de la fonction publique territoriale (sur concours)
- Organisme culturel, du patrimoine, d'une entreprise privée ou une association
- Chargé de mission pour la préservation et la valorisation du patrimoine
- Animateur culturel ou animateur de patrimoine dans les villes d'art et d'histoire
- Agent de développement local dans les syndicats de pays, communautés de communes, etc.
- Secrétaire général de mairie chargé des affaires culturelles
- Chargé de recherche dans un bureau d'étude
- Conseiller en développement local

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 :

UE Historiographie. 12 heures. 4 ECTS. Évaluation : commentaires de documents

UE Méthodes spécifiques. 12 heures. 4 ECTS. Évaluation : bibliographie

UE Séminaire. 24 heures. 8 ECTS. Évaluation : pré-rapport de recherches

UE Langues vivantes. 24 heures. 4 ECTS. Évaluation : compréhension écrite et orale

UE Approfondissement 1. 24 heures. 5 ECTS. Évaluation : commentaire de documents

UE Approfondissement 2. 24 heures. 5 ECTS. Évaluation : commentaire de documents

Semestre 2 :

UE Séminaire. 24 heures. 16 ECTS. Évaluation : rapport de recherches ou rapport de stage

UE Langues vivantes. 24 heures. 4 ECTS. Évaluation : compréhension écrite et orale

UE Approfondissement 1. 24 heures. 5 ECTS. Évaluation : commentaire de documents

UE Approfondissement 2. 24 heures. 5 ECTS. Évaluation : commentaire de documents

Semestre 3 :

UE protection du patrimoine culturel. 106 Heures. 5 ECTS. Évaluation : composition d'un dossier et grand oral

UE les politiques publiques du patrimoine. 48 Heures. 4 ECTS. Évaluation : dissertation

UE les politiques de développement local. 108 Heures. 5 ECTS. Évaluation : exercices écrits

UE administration et gestion 48 Heures. 5 ECTS. Évaluation : exercices écrits et montage d'un dossier

UE techniques de communication. 78 Heures. 4 ECTS. Évaluation : exercices oraux

Langues vivantes. 36 Heures. 3 ECTS. Évaluation : compréhension écrite et orale

Projet pédagogique. 25 Heures. 4 ECTS. Évaluation : réalisation d'un livret pédagogique

Semestre 4 :

Projet tuteuré. 6 ECTS. Évaluation : rédaction du projet d'environ 80 pages avec soutenance orale (travail en équipe de trois étudiant(e)s)

Stage de trois mois minimum 24 ECTS. Évaluation : rédaction d'un rapport de stage d'environ 80 pages, avec soutenance orale (travail individuel)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de % enseignants/professionnels.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de % enseignants/professionnels.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	Accord Erasmus avec l'université de Paderborn

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

1997 comme master professionnel

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 et arrêté(s) d'habilitation du diplôme

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lemans.fr>

Université du Maine

Lieu(x) de certification :

Université du Maine - Le Mans : Pays de la Loire - Sarthe (72) [Le Mans]

Université du Maine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université du Maine - Le Mans

Historique de la certification :